Fev. 1756

LETTRE

D'un très-grand nombre de Curés du Diocèse d'Auxerre à Monseigneur leur Evêque, pour adhérer à la Dénonciation faite par les Curés de la Ville Episcopale, des Heures de la Congrégation des Ecoliers des Jésuites; sur plusieurs autres objets importans, & spécialement sur les Missions.

MONSEIGNEUR,

NOUS vous supplions de nous permettre d'unir nos voix à celle de nos Confrères les Curés de la ville d'Auxerre, pour dénoncer à Votre Grandeur le Livre qui a pour titre: *Heures de la Congrégation érigée pour les Ecoliers dans le Collége de Dijon, de la Compagnie de Jesus.* Cet Ouvrage, dont nos Confrères ont mis sous vos yeux tout le danger & le venin, se répand dans les campagnes de votre Diocèse par les PP. Jésuites, qui y ont fait, & y font encore actuellement des Missions; & nous n'avons que trop sujet de craindre qu'un

Livre auſſi pernicieux n'induiſe en erreur pluſieurs de ceux qui le liront, ſur-tout les jeunes gens, qui moins inſtruits & moins précautionnés ſaiſiront avec avidité tout ce qui peut favoriſer la pente ſi naturelle au relâchement. Ils portent dans leur propre fond les principes de ce Livre. Quand nous leur expoſons les diſpoſitions que les Saints Peres, les Conciles, & l'Egliſe dans tous les tems, exigent pour approcher dignement de la Sainte Table, ils nous diſent qu'il faudroit donc être ſaint. Nous leur répondons qu'en effet il faut être ſaint pour faire une bonne communion, parce que *les choſes ſaintes ſont pour les Saints*; & nous leur diſons avec S. Fulgence, (*a*) que » pour » participer au Corps & au Sang de J. C. il » faut mourir au monde; avoir notre vie cachée » en Dieu avec J. C. & crucifier notre chair » avec ſes vices & ſes convoitiſes. » Nous leur rapportons les paroles du ſaint Concile de Trente: (*b*) » Notre Sauveur a établi le Sacrement de » l'Euchariſtie pour être le pain ſpirituel de nos » ames, & faire la nourriture de ceux qui *vivent* » de la vie de celui qui a dit: *Celui qui me* » *mange, vivra pour moi.* » Mais avec leur nouveau Livre à la main, ils prétendront nous déſabuſer nous-mêmes. Ils nous ſoutiendront qu'il n'eſt pas néceſſaire d'être ſaint pour communier ſouvent, puiſque c'eſt en communiant ſouvent que l'on devient ſaint. Ils nous diront que ce ſont des Prêtres, des Religieux qui leur ont donné

(*a*) Fragment. in Epiſt. I. ad Corinth.
(*b*) Seſſ. 13. Cap. 8.

ce Livre; qu'ils prêchent la même Doctrine, & qu'ils la mettent en pratique dans le sacré Tribunal.

Instruits à la même Ecole que nos Confrères de la ville Episcopale, nous saisirons avec empressement toutes les occasions qui pourront se présenter de réclamer en faveur de la Doctrine de nos Peres, contre les nouveautés profanes qu'on voudroit y opposer; & nous tâcherons d'empêcher qu'elles ne séduisent ceux que la Divine Providence a confiés à nos soins. » S'é-» carter de ce que les Saints Peres nous ont en-» seigné, dit le Pape Zozime, ce n'est pas seu-» lement contredire des maximes pleines de » sagesse, qui doivent faire pour nous une » régle toujours vivante & invariable; c'est » en quelque sorte attaquer la foi même, & » faire injure à la discipline de l'Eglise Catho-» lique. »

Tel fut, Monseigneur, le jugement que M. de Caylus, votre Illustre Prédécesseur, porta du Livre du P. Pichon, dont celui que nous prenons la liberté de vous dénoncer renferme tout le poison. Il l'attaqua dès qu'il parut, & lui opposa la Tradition de tous les siècles. Il le combattit avec cette supériorité que donne la force de la vérité; & il nous a laissé une Instruction pleine d'onction & de lumière pour nous aider à *exhorter selon la saine Doctrine*, & nous mettre en état *de convaincre ceux qui s'y opposent.*

Permettez nous encore, s'il vous plaît, Monseigneur, de recourir à votre autorité contre un autre Livre qui se distribue dans les Missions;

il eſt intitulé, *Penſées Chrétiennes*, (par le R. P. Bouhours de la Compagnie de Jeſus.) A la page 174, xxx. jour, *de la Dévotion envers Notre-Dame*, on lit ces paroles: „ Quand par „ malheur toutes mes autres dévotions ſeroient „ perdues, je conſerverai celle-ci juſqu'à la mort. „ Quand je ſerois à demi dans l'enfer, j'eſpérerai „ en la Reine du Ciel. Perſonne ne peut périr „ entre les bras de Marie. On peut ſûrement op- „ poſer à la Juſtice de Dieu la miſéricorde de la „ Mere de Dieu ».

Un Auteur qui s'exprime ainſi, penſe-t-il chrétiennement? On ne reconnoît point le langage de la piété dans ces expreſſions bizarres & outrées: on peut même dire qu'elles ſont contraires à l'analogie de la foi. Et en effet prétendre qu'il eſt poſſible de conſerver la dévotion envers la Sainte Vierge quand on a perdu toutes les autres dévotions, c'eſt la faire conſiſter dans des pratiques purement extérieures, ſans aucun mouvement du cœur vers Dieu. Quiconque oſe dire qu'on peut *ſûrement* oppoſer à la juſtice de Dieu la miſéricorde de la Mere de Dieu, ſe rend au moins ſuſpect de ne pas croire que Jeſus-Chriſt eſt notre ſeul Médiateur auprès de ſon Pere, ou de ſuppoſer que la miſéricorde de la Sainte Vierge eſt infinie, puiſqu'à une juſtice infinie on ne peut oppoſer ſûrement qu'une miſéricorde infinie. Mais que veut dire l'Auteur de ces Penſées prétendues Chrétiennes par cette expreſſion d'Enthouſiaſte: *Quand je ſerois à demi en enfer, j'eſpérerai en la Reine du Ciel*? A-t-il eſpéré ſe faire entendre de ſes

Lecteurs ? S'eſt-il entendu lui-même. Ces manières de s'exprimer ſe trouvent bien caractériſées, par ce que le Concile de Valence tenu en 855, appelle (c) *novitates vocum & præſumptivas garrulitates* ; des nouveautés de paroles & un verbiage téméraire & vuide de ſens, qui n'eſt propre qu'à tromper les ſimples, & à donner à nos ennemis un ſujet de dériſion ou d'inſulte.

Nous inſtruiſons, Monſeigneur, les Fidèles confiés à nos ſoins ſur la dévotion envers la Sainte Vierge, & nous les y exhortons ſouvent. Nous leur diſons, d'après le ſaint Concile de Trente, que cette dévotion eſt bonne & utile; nous la leur recommandons comme très-ſalutaire. Mais comme nous voyons par expérience que les gens de la campagne ſont ſujets à en abuſer, en attribuant à la Mere ce qui ne convient qu'à ſon divin Fils, nous nous appliquons à leur bien faire diſtinguer l'adoration qui n'eſt due qu'à Dieu ſeul, de l'honneur qu'il faut rendre à la Sainte Vierge, qui ſe dit elle-même la ſervante du Seigneur. Nous leur prêchons la puiſſance de ſon crédit auprès de ſon Fils en qualité de Mere de Dieu, & nous les excitons à y avoir recours avec une juſte confiance : mais en même tems nous les avertiſſons que pour en reſſentir les effets, ils doivent travailler à ſe rendre véritablement les Diſciples de Jeſus Chriſt, par la pratique des préceptes de ſon Evangile. Nous leur enſeignons que la bonne manière d'hono-

(c) Can. I.

rer la Sainte Vierge, c'eſt de l'imiter dans ſes vertus. Enfin nous ne négligeons rien pour leur faire comprendre que les pratiques extérieures de dévotion envers la Mere de Dieu, comme le Scapulaire, les Confréries, &c. ont leur utilité & leur avantage; mais qu'il faut qu'elles ſoient ſoutenues d'un véritable eſprit de piété & de religion.

Retirez, nous vous en conjurons, Monſeigneur, des mains de vos Diocéſains, ces Livres qui ne peuvent que leur être nuiſibles. Ils ſont depuis long-tems accoutumés à n'entendre, dans les inſtructions que nous leur faiſons, & dans les Livres dont nous leur conſeillons la lecture, que *des paroles ſaines & irréprehenſibles*, telles que nous les avons reçues par le canal ſacré de l'Ecriture & de la Tradition où l'Egliſe elle-même puiſe ſon enſeignement. Mais il y en a toujours, & en trop grand nombre, qui, dans la démangeaiſon d'entendre ce qui les flatte, cherchent des Docteurs propres à ſatisfaire leurs déſirs; & qui fermant l'oreille à la vérité, l'ouvrent volontiers à des contes & à des fables. Combien s'en trouvera-t-il, qui ſéduits par les Livres dont nous vous portons nos plaintes, voudront communier en attendant qu'ils deviennent Saints, & qui ſe raſſureront dans les plus grands déſordres, en diſant: *Quand je ſerois à demi dans l'enfer, j'eſpérerai en la Reine du Ciel*?

Qu'il nous ſoit permis, Monſeigneur, de vous parler avec cette confiance que doit inſpirer la qualité de vos Coopérateurs. S. Charles,

Archevêque de Milan & Cardinal, craignoit que ſes Curés ne ſentiſſent pas aſſez les droits que leur donne cette glorieuſe fonction ; il les en fait ſouvenir, & les leur met ſous les yeux : » O vous, leur dit-il, dans ſon 4e. Concile, » (*d*) vous qui par état êtes chargés du ſoin » des ames, vous êtes aſſociés à la vigilance » Epiſcopale ; vous partagez les travaux de l'E- » vêque ; vous êtes ouvriers dans la moiſſon qui » lui eſt confiée. » Que ces titres ſi honorables nous autoriſent, Monſeigneur, à vous ouvrir notre cœur. Ce ſeroit peu de proſcrire les Livres dont nous nous plaignons, ſi vous n'en arrêtez les mauvais effets par la ſuppreſſion des Miſſions. Votre Grandeur étoit ſans doute perſuadée de leur utilité : Quel autre motif auroit pu la déterminer à envoyer des Miſſionnaires ? Si vous aviez eu la bonté de faire part de votre projet à ceux qui *travaillent à votre moiſſon*, que n'auroient-ils pas eu à vous dire pour vous prouver non-ſeulement l'inutilité, mais le danger de ces Miſſions ? Nous vous aurions mis ſous les yeux des exemples domeſtiques & tout récens, qui vous auroient effrayé ; la Miſſion d'Armes en particulier dans le voiſinage de Clameci. Nous vous aurions fait un récit fidèle des excès & des déſordres qui accompagnerent & ſuivirent cette Miſſion. Le Roi qui en fut informé fit, donner des ordres pour éloigner ces Miſſionnaires de Clameci & des Confins de ce Diocèſe.

Si les Miſſions que Votre Grandeur a jugé

(*d*) Conſtit. part. 3. in Monit.

à propos d'établir à Bazarnes & à Etais n'ont pas causé le même trouble qu'à Clameci, elles n'en ont pas été moins pernicieuses pour les Paroisses de plusieurs d'entre nous. Sans parler de l'entreprise des Missionnaires, qui, au mépris des régles de l'Eglise & des oppositions de quelques Curés voisins d'Etais, ont admis un grand nombre de leurs Paroissiens à la communion Paschale, & à la première communion; nous sçavons qu'après deux ou trois jours d'épreuve, ils ont fait approcher de la sainte Table des gens qui croupissoient dans des habitudes scandaleuses, & qui depuis un grand nombre d'années ne s'étoient pas seulement présentés au Tribunal de la Pénitence: que quelques-uns de ces prétendus pénitens se sont livrés le jour même de leur communion, à la crapule, à des emportemens & à des juremens exécrables: que d'autres ne sçavoient pas même ce que c'est que les Sacremens qu'ils ont reçus, & n'étoient pas en état de réciter l'Oraison Dominicale & le Symbole des Apôtres.

La facilité avec laquelle les Missionnaires reçoivent malgré les Curés tous ceux qui se présentent, jeunes & vieux, produit nécessairement l'esprit d'indépendance & le mépris de l'autorité des Pasteurs légitimes, & devient par conséquent une source d'inconvéniens & de désordres. Les Curés, sur tout de la campagne, n'ont d'autre moyen pour instruire & contenir les jeunes-gens, que l'espérance d'être admis à la première communion, ou la confusion d'en être exclus. Ce sont les seuls ressorts qui

les attirent au Catéchiſme, & qui excitent les parens à les y envoyer, & à veiller ſur leur conduite. Si ces jeunes-gens ſçavent que, ſans inſtruction, ſans correction de mœurs, ils n'en feront pas moins leur première communion, les Curés ne pourront plus les engager à venir aux inſtructions; & dès-lors l'ignorance la plus affreuſe des ſaintes vérités de la Religion, & le libertinage, ſuite inévitable de l'ignorance. Tout le monde eſt intéreſſé à ce que, ſur cet objet en particulier, le miniſtère des Curés ne ſoit ni troublé, ni interverti. Il n'y a véritablement que le frein de la religion, ſuçée, pour ainſi dire, avec le lait, & inculquée pendant les premières années de la jeuneſſe, qui ſoit capable d'éloigner du crime & d'en donner de l'horreur, qui puiſſe inſpirer une vraie ſoumiſſion aux Puiſſances établies de Dieu, & qui faſſe remplir comme il faut les devoirs qui ſont la baſe de la sûreté & de la paix des ſociétés. Auſſi l'Apôtre ne veut pas que la ſeule crainte du châtiment ſoit le mobile de l'obéiſſance que nous devons au Prince qui nous gouverne; il demande un motif plus noble & plus puiſſant: *La conſcience* éclairée par la Religion. C'eſt pour cela que Tertullien diſoit avec aſſurance aux Empereurs, qu'ils n'avoient pas de meilleurs ſujets & plus fidèles que les Chrétiens, qui ont appris dans les divines Ecritures que toute Puiſſance eſt établie de Dieu, & qu'en obéiſſant au Roi, nous obéiſſons à Dieu.

Un autre inconvénient, Monſeigneur, de la conduite des Miſſionnaires qui attirent &

reçoivent indistinctement pour la communion même Paschale & la première communion, au mépris de l'opposition connue des Curés, c'est qu'elle tend à détruire l'union & la paix qui regnoient depuis si long-tems dans ce Diocèse. Leurs discours, dans lesquels nos Paroissiens entendent parler de Novateurs, de Rigoristes, d'ennemis du culte de la Vierge, & autres qualifications odieuses, pourroient même occasionner un schisme, contre lequel feu M. de Caylus a employé tous ses soins pour empêcher qu'il ne prît racine dans son Diocèse, & que notre Auguste Monarque travaille sans relâche à extirper dans son Royaume.

Enfin un abus que nous ne pouvons assez déplorer, c'est l'acharnement des Missionnaires à retirer des mains de tous les fidèles, qui veulent les écouter, le Livre des Evangiles que S. Augustin appelle *la bouche de J. C.*, les Heures à l'usage du Diocèse, & tant d'autres qui peuvent les instruire solidement, & les édifier. Un des Missionnaires de Bazarnes (suivant que l'ont rapporté des personnes qui l'ont entendu) défendit à une fille de lire le Nouveau-Testament, & lui dit pour raison, que ce Livre contenoit DES PAROLES DU DIABLE. Il a dit à d'autres que ce Livre étoit un *poison*, & qu'il ne pouvoit leur donner l'absolution s'ils vouloient le garder. Nous frémissons, Monseigneur, en vous rapportant ces faits, qui sont constans, & qui vous ont déja été dénoncés.

Mais indépendemment de ces excès énormes, il y a des abus presqu'inséparables des Missions,

qui nous les feroient toujours craindre pour nos Paroisses ; nous les trouvons, ces abus, parfaitement bien exposés par feu M. de Souillac, Evêque de Lodève. » On ne peut trop louer, » dit ce sçavant Prélat [*e*], le zèle des Prê» tres qui se dévouent aux travaux des Missions ; » mais on ne peut aussi les avertir trop forte» ment de ne pas tomber dans l'écueil des Pha» risiens & des Docteurs de la Loi : Malheur à » vous qui parcourez la terre & la mer pour » vous faire des Prosélites, & qui les rendez » deux fois plus dignes de l'Enfer que vous» mêmes. Voilà comme J. C. traitoit ces sortes » de conversions qui procuroient à ces Mission» naires Juifs une fausse gloire, & trompoient » leurs disciples par une fausse justice. Quel est » donc le jugement que doit porter ce divin » Sauveur de ces communions générales, où » des milliers de Prosélytes passent rapidement » de la table des Démons à celle de l'Agneau » sans tache ? Quelques jours peuvent-ils suffire » à l'égard de toutes sortes de pécheurs ? Peut-on » raisonnablement compter sur la destruction » des mauvaises habitudes en si peu de tems, » sur la haine du péché, sur la fuite des occa» sions que la Mission suspend par le nombre » & la continuité de ses exercices ; mais aux» quelles il n'est que trop ordinaire de s'ex» poser de nouveau, lorsque les Missionnaires » ont disparu ? Il faudroit connoître bien peu » l'Evangile & le cœur humain pour se flatter

(*e*) Confér. Eccléſ. tom. 2. p. 152.

» d'une auſſi fauſſe eſpérance. Si l'on ne veut pas
» ſe rendre à la lumière de la raiſon, que l'on
» céde au moins à l'expérience. *Vous les con-*
» *noîtrez par leurs fruits*, qui ne ſont que trop
» ſouvent les fruits du miniſtère judaïque. Pen-
» dant que ces ouvriers évangéliques ſont au
» milieu des peuples, ils les émeuvent, les
» terraſſent, leur font voir l'enfer prêt à les
» engloutir, les rempliſſent de terreur. Alors
» les plus endurcis s'écrient, comme autrefois
» les Juifs dans le déſert, *Nous ferons tout ce*
» *que le Seigneur a commandé.* La force du diſcours,
» l'impreſſion que fait ſur l'imagination un
» ſpectacle extraordinaire & touchant, la ſépa-
» ration actuelle du monde & de ſes périls,
» le nouveau genre de vie, d'objets, de ſitua-
» tions; tout contribue à inſpirer les réſolu-
» tions les plus généreuſes & les promeſſes les
» plus abſolues. Cependant les Prédicateurs ſe
» retirent, le tonnerre ceſſe, les éclairs ne
» brillent plus, le ſpectacle diſparoît; & bientôt
» après, ce peuple de Communians fait voir que
» l'ouvrage de la converſion n'eſt pas l'affaire
» d'un tems ſi court. *Faiſons-nous*, diſent-ils,
» *des Dieux qui marchent devant nous; car nous*
» *ne ſçavons ce qui eſt arrivé à Moyſe*: c'eſt-à-
» dire, reprenons notre ancienne vie; revenons
» à nos plaiſirs; car l'impreſſion que nous avons
» ſentie s'eſt retirée avec les Miſſionnaires. »

Souffrez, s'il vous plaît, Monſeigneur, que nous répandions encore notre cœur devant vous; nous retirions des ſecours plus efficaces & plus ſtables des Prêtres Séculiers, ſoit de

votre Egliſe Cathédrale, ſoit des Collégiales de votre Diocèſe, qui exerçoient avec tant de fruit & d'édification le miniſtère de la parole & de la Confeſſion. C'étoit pour la plupart d'entre nous, c'étoit pour le bien de nos Paroiſſes que feu M. de Caylus leur avoit confié ſes pouvoirs. Si votre Grandeur avoit daigné nous entendre, nous vous aurions ſupplié & conjuré de laiſſer les mêmes pouvoirs à des Prêtres, qui depuis un grand nombre d'années travailloient ſi utilement à la vigne du Seigneur. La voix des fidèles ſe ſeroit unie à celle des Paſteurs : c'eſt la voix des enfans, Monſeigneur ; ne devoit-elle pas être entendue préférablement à celle de l'étranger ?

Un de vos ſujets de plainte contre la plupart de vos Curés, & contre les ouvriers qui les aidoient dans leur miniſtère, c'eſt que dans pluſieurs Paroiſſes il y a des gens de 20, 25 & 30 ans, même mariés, qui n'ont pas fait leur premiére communion. Votre Grandeur a dit à quelques-uns de nos Confrères qu'elle en avoit *le cœur navré*. Mais, Monſeigneur, quelle que puiſſe être votre douleur à cet égard, penſez, nous vous en ſupplions, que celle de vos Coopérateurs doit être beaucoup plus grande & plus ſenſible. Ce ſont eux qui portent le poids de la chaleur & du jour ; ils ne ceſſent d'inſtruire, d'exhorter, de conjurer ; ils preſſent à tems & à contre-tems, & les jeunes-gens indociles, & les peres & meres qui ne veillent pas ſur la conduite de leurs enfans,

ou même qui leur donnent mauvais exemple.

Vous n'avez pas encore eu le tems, Monseigneur, de connoître par vous-même l'état de votre Diocèse ; mais vous n'ignorez pas sans doute jusqu'à quel point est porté par tout l'affoiblissement de la foi, le refroidissement de la charité, l'indifférence pour les Sacremens, le libertinage d'esprit qui se répand des villes dans les campagnes, la corruption du cœur. C'est au progrès de ces maux qu'il faut attribuer la rareté des Communions ; & c'est dans le sein paternel de leur Evêque, que des Curés, qui voient ces maux de plus près, & qui en sont plus continuellement affligés, doivent trouver les consolations & les secours dont ils ont besoin.

Nous voudrions bien pouvoir admettre tous nos Paroissiens à la sainte Table, non seulement à Pâque, mais à toutes les solemnités de l'année, & plus souvent encore. C'est à quoi nous les invitons sans cesse ; nous donnerions notre sang pour y parvenir. Bien loin d'outrer les régles & de trop exiger, nous portons la condescendance jusqu'où elle peut aller, en abandonnant, & les pénitens, & nous-mêmes, à la divine miséricorde. Si malgré cela nous sommes traités par les Missionnaires & leurs adhérens de Rigoristes, de Novateurs, &c. (car, selon la remarque de M. de Lodève (*f*), » les Confesseurs relâchés, & par conséquent

(*f*) Confér. Eccléſ. tom. 5. ch. 24.

» très ignorans, attachent presque l'orthodoxie » à absoudre toutes sortes de Pénitens sans » délai; ») si par ces fausses imputations, on trouve moyen de soulever contre nous une partie de nos Paroissiens, nous ne changerons pas pour cela de conduite, & nous ne nous rendrons point disciples du P. Pichon. Nous continuerons de suivre dans le sacré Tribunal les Régles de S. Charles imprimées par ordre du Clergé de France, les Avis que M. de Caylus a donnés à la fin de ses Ordonnances Synodales, & le Rituel Romain sur les cas dans lesquels on doit refuser ou différer l'absolution. Et au milieu des épreuves & des contradictons qui pourront nous être suscitées, nous aurons toujours devant les yeux ces paroles si capables de faire trembler ceux qui ont quelque étincelle de foi : *Les choses saintes sont pour les Saints. Ne donnez pas le Saint aux chiens. Ne jettez pas vos perles devant les pourceaux. Celui qui mange & qui boit indignement, mange & boit sa condamnation, & il se rend coupable du Corps & du Sang de J. C. Non-seulement ceux qui font ces choses sont dignes de mort, mais aussi ceux qui les approuvent & qui y consentent.*

Que ne sommes-nous, Monseigneur, plus à portée de vous faire connoître nos dispositions, & de vous rendre compte de toute notre conduite, nous nous flattons que vous ne pourriez nous refuser vos bontés & quelque part dans votre confiance, & que vous seriez touché de nos prières. Pendant que vos affaires vous

retiennent à Paris, nous avons la douleur de voir que les accusations contre vos Prêtres sont reçues avec une prodigieuse facilité. Nous n'entendons parler que de procès criminels à votre Officialité. Ce n'est pas que nous prétendions justifier ce qui seroit repréhensible ; nous ne réclamons que pour l'honneur & la dignité du Sacerdoce, qu'il est même de votre intérêt de soutenir & de défendre.

Il y a toujours des mécontens dans les Paroisses, sur-tout de la campagne ; ce ne sont pas ordinairement les meilleurs sujets, les plus pieux, les plus réguliers. S'ils se voient favorablement écoutés, que ne font-ils pas capables d'inventer & de dire ? Quand feu M. de Caylus, qui vivra toujours dans nos cœurs, avoit reçu des plaintes contre quelqu'un de ses Curés, il ne manquoit pas de lui en faire part. Il l'entendoit dans sa justification, toujours charmé de le trouver innocent. S'il lui restoit des doutes, il s'informoit aux Curés circonvoisins. Il n'avoit recours à l'appareil d'une procédure criminelle, qui produit toujours de mauvais effets dans l'esprit des peuples, que lorsqu'il falloit réprimer de vrais scandales, & en arrêter le cours ; & dans ce cas même, combien en coûtoit il à son cœur ? Nous ajouterons ici qu'il ne faisoit rien d'important sans en avoir prévenu plusieurs de ses Curés, qui par leurs lumières, leur expérience & leur attention à remplir tous leurs devoirs, avoient acquis plus de droit à son estime & à sa confiance.

Ce digne Prélat nous a laissé un monument admirable de son gouvernement dans le discours qu'il a mis à la tête de ses Statuts Synodaux. Permettez-nous, Monseigneur, d'en rapporter ce trait : „ Le gouvernement de l'Eglise est di-
» rectement opposé à l'esprit de domination &
» d'empire. La plus vénérable antiquité a tou-
„ jours désiré que les choses qui intéressent
» toute une Eglise, fussent examinées & réglées
« en commun ; & que les Evêques s'appuyassent
» des lumières & du concert de ceux qui
» partagent avec eux & sous leur autorité les
« fonctions du même ministère, en ce qui con-
» cerne le bien & l'utilité commune de leur
» Diocèse. »

Heureux concert ! précieuse union ! qui fait la couronne & la gloire du premier Pasteur ; l'appui, la force & la joie de ses Coopérateurs ; le bien & le salut du troupeau !

En vous parlant, Monseigneur, de l'utilité & de la nécessité de ce concert, nous ne prétendons point déroger à votre autorité, ni y donner la moindre atteinte, à Dieu ne plaise ; nous en reconnoissons toute l'étendue ; nous la respectons, & nous la ferons respecter autant par notre conduite que par nos paroles : notre unique vue est de prouver à Votre Grandeur la justice de nos plaintes. Nous espérons que vous voudrez bien y avoir égard, & que vous nous rendrez la paix ; nous n'en ferons usage que pour la gloire de votre Episcopat, pour remplir plus exactement tous nos devoirs, & pour vous donner de nouvelles preuves du

profond respect avec lequel nous ne cesserons d'être,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Du mois de Février 1756.

Les très-humbles & très-obéissans Serviteurs,

André, Curé de Fouronne.
Arnaud, Curé de Septfons.
Arnol, Curé de Perroy.
Bachelet, Curé de Mailly-la-Ville.
Bailac, Curé de Ville-Fargeau.
Bailly, Curé de Lindry.
Bardin, Curé d'Annay.
Barry, Curé de Vielmannai.
Batbedat, Curé de S. Louis de Gien.
Becquet de la Neuville, Curé de Chemilly.
Berger, Curé de Moutiers.
Berger, Curé de Fontaines.
Besson, Curé de Bailly.
Bethencourt, Curé de Prégilbert.
De la Beurriere, Curé de Dannemarie.
Bigot, Curé de Varzy.
Billetou, Curé de Trucy.
Bizot, Curé de Coulanges-sur-Yonne.
De Boismacé Caris, Prieur-Curé d'Augy.
Bouvier, Curé de Corvol.
Buisson, Curé de Donzy.
Caboutet, Curé de Vermenton.
Cassan, Prieur-Curé de Chevannes.
Chamillard, Curé de Gurgy.
Champion, Curé de Breteau.
Chardon, Curé de Venoy.
Cherfils, Curé de S. Privé.
Cillard, Curé de S. Sauveur, Archiprêtre de Puisaie.

Combos, Curé de Batilly.
Le Comte, Curé de Courcelles.
Le Comte, Curé d'Argenoux.
Cordier, Prieur-Curé de Siez.
Coulet, Curé de S. Brix.
Courtin, Curé de Coulangeron.
Croiſet, Prieur-Curé de Vincelles.
De la Croix, Curé de Murlin.
Cury, Curé d'Arquien.
David, Curé de Nanay.
Degrigny, Prieur-Curé de Leugny.
Denys, Curé de ſainte Croix de la Charité.
Deſleau, Curé de Périgny-les-Varzy.
Duchamp, Prieur-Curé de Linſec.
Duverger, Curé de S. Loup-des-Bois.
Fautras, Curé d'Arbourſe.
Ferrant, Prieur-Curé de Cours.
Ferré, Curé de Seſſy-les-Bois.
Le Fêvre, Curé d'Entrains.
Foudriat, Curé de Sacy.
Frappier, Curé de Bennes.
Fuſier, Curé de Bitry.
De la Garde, Curé de S. Amand.
Garnier, Curé de Lavau.
Gaudé, Curé de Lain.
Gauthier, Curé d'Oizy.
Gautrin, Curé de Sainte Colombe.
Gerardot, Curé de Goix.
Geſtat, Curé de Pourrain.
Gouneau, Curé de Sery.
Gouré, Curé de Faverelles.
Grognard, Curé de Crin.
Gromaire, Chantre-Curé de Goſne.
Guerides, Curé de Trucy-l'orgueilleux.
Guiou, Curé de Beauvoir.
Guiſainville, Curé de Bulcy.
Houſſaye, Curé de Ste Pallaye.
Jacob, Curé de Guarchy.
Jagou, Curé d'Andrie.
Janſon, Curé de Parly, & Archiprêtre de S. Brix.

Lejeune, Curé d'Arabloy.
Jouffret, Curé de Bonny.
Joynon, Curé de Surgy.
Laiſné, Prieur-Curé de Thury.
Lambert, Curé de Juſſy.
Lauvin, Curé d'Ecam.
Leviquel, Curé d'Ecolives.
Mallier, Curé de Chaſnay.
Marcel, Curé de Levis.
Marie, Curé de Cravant.
Marſelle, Curé de S. Martin des Champs.
Mayol, Curé de Changy.
Michel, Curé de Bagneaux.
Mocquot, Curé d'Acolay.
Mollard, Curé d'Ouſſon.
Momet, Curé de Sementron.
De Montenault, Curé de Migé.
Morel, Curé de Chichery.
Muſſon, Curé de S. Pierre de la Charité.
Nedelec, Curé de Nevoy.
Nombret, Curé de Champlemy.
Oudet, Curé de la Celle ſur Nievre.
Patas, Curé de Miennes.
Pautrat, Curé de Bleneau.
Perreuſe, Curé de Charbuy.
Peſcher de la Potterie, Chantre & Curé de Clamecy.
Petit, Curé de Gy-l'Evêque.
Petit, Curé de Couloutre.
Philopald de la Haye, Tréſorier-Curé d'Apoigny.
Pillard, Curé de Chaſtenay.
Pittié, Curé de Meves.
Poirier, Curé de Lucy-ſur-Cure.
Rameau, Curé de Treigny.
Reboul de Lonpré, Curé de Ris.
Retif, Curé de Courgis.
Reynauld, Curé de Veaux & Champs.
Rigault, Curé de S. Pierre de Nuzy.
Rollet, Curé de Fontenay.
Roſſignol, Curé de la Chapelle de S. André.
Sadron, Curé d'Irancy.
Salvan, Curé de Molême.

Thomas, Curé de Breugnon.
Tingault, Curé de Colanges lès Vineuſes.
Vavaſſeur, Curé de Fetigny.
Vauvilliers, Curé de Villeneuve S. Salve.
Verſias, Curé de Fontenailles.
Voile de Villarnoux, Curé de Bouy.

Case
Wing
folio
.Z
144
.A1
v.6
no.62

THE NEWBERRY LIBRARY